



|                         |    |
|-------------------------|----|
| Conseillers en exercice | 45 |
| Présents                | 37 |
| Nombre de pouvoirs      | 2  |
| Votants                 | 39 |

**DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté**

**N° 2026 – 012**

**AFFECTATION ANTICIPEE DES RESULTATS 2025**

**BUDGET ANNEXE GEMAPI**

Séance du 26 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 février à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la Passerelle Esplanade Charles de Gaulle, salle des conférences, au nombre de trente-sept sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 13 février 2026.

**ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs**

Stéphane DUCOURTIOUX ; Nadine HAGENBACH ; Jean-Pierre LANNET ; Thierry ROGER ; Mireille LEJUS ; Bernard ROUGIER ; Jacques MOUTARDE ; Isabelle DUGAUD ; Jean-Luc LEGER ; Michel GOMY ; Catherine DEBAENST ; Alexis TOURADE ; Didier TERNAT ; Alain DETOLLE ; Renée NICOUX ; Alain ROULET ; Marie-Hélène FOURNET ; Philippe ESTERELLAS ; Philippe COLLIN ; Benjamin SIMONS ; Marina BONIFAS ; Gérard SALVIAT (suppléant de Thierry LETELLIER) ; Laurent LHERITIER ; Evelyne CHABANT ; Laurence CHEVREUX ; Pierrette LEGROS ; Christian ARNAUD ; Evelyne PINLON ; Jean-Louis JOSLIN ; Roger FOUGERON ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIOURET ; Monique DEPEIGE ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX ; Valérie BERTIN et Jacques TOURNIER.

**ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs**

Guy BRUNET à Pierrette LEGROS ; Serge DURAND à Alexis TOURADE.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs**

Céline COLLET-DUFAYS ; Annick BAUCULAT ; Philippe LEFAURE ; Nadine RAVET ; Jacques BŒUF ; Pascal MERIGOT.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-023-200044014-20260226-2026\_012-DE

Monsieur Denis PRIOURET présente le rapport suivant.

Une panne nationale de la plateforme de gestion des finances publiques (Hélios) a débuté le 5 février 2026 et a empêché tout échange d'informations financières entre les ordonnateurs et les comptables publics. Il a donc été impossible de présenter à l'approbation de l'assemblée délibérante le compte financier unique dûment validé par le comptable public pour la présente séance.

Le budget primitif étant présenté au vote sans que le compte financier unique ait été adopté, il convient de procéder à une affectation anticipée du résultat du budget annexe GEMAPI.

Il est à noter que dans ce cas de figure, l'affectation en réserve au compte 1068 reste une prévision jusqu'à la production de la délibération d'affectation des résultats définitive, intervenant après le vote du compte financier unique, soit avant le 30 juin 2026.

Constatant que le Compte Financier Unique provisoire du budget annexe GEMAPI présente à la clôture de l'exercice 2025 :

|   |              |
|---|--------------|
| 1. un excédent cumulé de fonctionnement de :  | 17 029,50 €  |
| 2. un excédent cumulé d'investissement de :   | 98 893,71 €  |
| - des restes à réaliser en dépenses de :      | 0,00 €       |
| - des restes à réaliser en recettes de :      | 4 397,57 €   |
| 3 soit un excédent des restes à réaliser de : | 4 397,57 €   |
| 4 un excédent de financement de :             | 103 291,28 € |

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**POUR : 39**

**Adopté à l'unanimité**

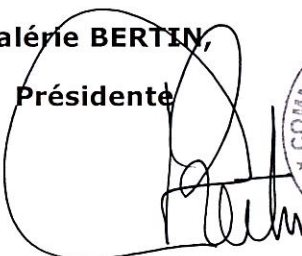
**N'ayant pas de déficit d'investissement ni de besoin de financement à couvrir, mais un remboursement d'avance de trésorerie à effectuer au budget principal d'une part et des investissements d'autre part, le Conseil communautaire décide d'affecter de façon anticipée le résultat comme suit :**

- **en excédent reporté d'investissement (ligne 001), soit 98 893,71 €**
- **en excédent reporté de fonctionnement (ligne 002), soit 17 029,50 €**

Ainsi fait et délibéré le 26 février 2026 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le  
PUBLIÉE le

**Valérie BERTIN,**  
**Présidente**



**REÇU EN PREFECTURE**  
**le 05/03/2026**

Application agréée E-legalite.com